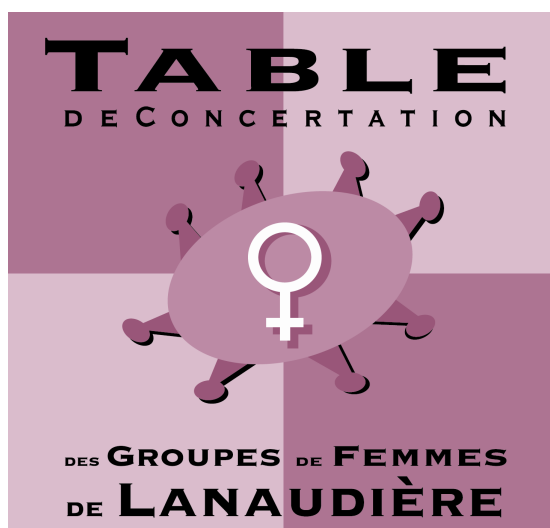


MÉMOIRE

De la Table de Concertation des Groupes de Femmes de Lanaudière



Recommandations des membres recueillies lors de la rencontre de concertation de la TCGFL, le 20 novembre 2003

Présenté
au Conseil Régional de Développement Lanaudière
dans le cadre des consultations publiques
portant sur la gouvernance régionale

Le 28 novembre 2003

INTRODUCTION

La Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière (TCGFL) est reconnu par le Conseil Régional de développement Lanaudière (CRDL) comme étant l'interlocuteur régional privilégié en condition féminine.

Fondé en 1991, la TCGFL est né d'une volonté de groupes de femmes à répondre à un besoin de liaison, de mobilisation et de solidarité entre les différents groupes intervenant sur les enjeux en condition féminine. La TCGFL regroupent maintenant dix huit groupes de femmes, issues du milieu communautaire et syndical.

SA MISSION est de favoriser la participation active du mouvement des femmes de Lanaudière au développement socio-économique de leur région, en vue d'améliorer les conditions de vie et de santé des femmes.

SES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES sont de

- ? Favoriser la concertation régionale concernant les dossiers en condition féminine;
- ? Défendre et promouvoir les droits et les intérêts des femmes de la région de Lanaudière;
- ? Développer des projets régionaux collectifs à partir des intérêts et buts communs des membres;
- ? Favoriser la consolidation et le développement de ressources locales et régionales améliorant les conditions de vie des femmes.

Qu'il se manifeste par leur participation au marché du travail, leur dynamisme entrepreneurial et agricole, leur rôle essentiel au développement communautaire ou leur présence dans les lieux de pouvoir, les femmes de la région sont un riche apport au développement des six MRC.

Par conséquent, le dépôt du projet de loi 34 visant la réorganisation du développement au niveau local et régional inquiète grandement le mouvement des femmes de Lanaudière. Nous tenons à transmettre nos préoccupations et nos recommandations au CRDL pour que celui-ci en informe le gouvernement du Québec.

L'APPORT DES FEMMES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL

Depuis toujours, les femmes participent au développement. Que ce soit par leurs participations à l'adoption de plusieurs lois: l'obtention du droit de vote (1940), la reconnaissance juridique des femmes mariées comme adultes (1963), la Charte des droits et libertés (1975), la réforme du Code civil qui reconnaît entre autre l'autorité parentale des mères (1980), la loi sur le patrimoine familial (1989) etc., les femmes et les groupes de femmes ont fait des gains politiques importants.

Le mouvement des femmes a lutté contre l'exclusion civile, économique, culturelle et les inégalités sociales. Il aura permis la création de groupes de femmes, la mise sur pied de services pour et par les femmes et d'institutions consacrées à la question des femmes.

Dans la foulée de la Politique de soutien au développement local et régional adoptée en 1997, il était ajouté à la Politique en matière de condition féminine, la Cinquième orientation visant à assurer aux femmes leur place dans le développement des régions.

Au niveau régional, la TCGFL est devenue une instance de plus en plus sollicitée pour représenter les intérêts, les réalités et les droits des femmes. Ainsi, la TCGFL a été l'instigatrice du Comité régional de l'économie sociale, transféré au CRDL en 1998. Elle a obtenu un siège en condition féminine au Conseil d'administration du CRDL et est membre du comité consultatif du comité condition féminine du CRDL. La TCGFL demeure très engagée dans l'amélioration de la représentation et de la participation des femmes dans les lieux de pouvoir par l'entremise du projet « Le développement régional, jamais sans les femmes! », possible grâce au soutien financier du programme « À égalité pour décider ». La TCGFL détient également un siège au Conseil d'administration de la Table Régionale des Organismes Communautaires de Lanaudière, est membre de la Table des Partenaires du Développement Social de Lanaudière et participe aux travaux du Comité aviseur sur la condition de vie des femmes de la Régie Régionale de Lanaudière. Depuis 1998, le Comité consultatif de la condition féminine du CRDL réunit des partenaires préoccupés par la question des femmes afin d'obtenir une entente spécifique en matière de condition féminine.

Au niveau local, l'apport individuel des femmes ainsi que la contribution des groupes de femmes sont majeurs tant sur le plan institutionnel que communautaire. On connaît l'indispensable contribution des femmes dans le domaine des services et des soins aux personnes qu'ils soient sanitaires, sociaux ou éducatifs. On ne peut aussi manquer de rappeler les parts considérables du

travail accompli par les femmes dans les organisations communautaires et populaires, que ce soit comme administratrices, salariées ou bénévoles. Plusieurs d'entre elles ont développé une approche globale des problèmes qui constitue un apport des plus précieux. Enfin, on ne doit pas oublier la contribution centrale des femmes aux tâches parentales et domestiques, des ingrédients essentiels à la vie de la région.

En participant pleinement en tant que partenaire au développement régional, les femmes ont démontré que leur réalité diffère de celle des hommes. D'ailleurs, la TCGFL est reconnaissante envers le CRDL d'avoir intégré la recherche d'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des actions du CRDL. Exemples: planification stratégique, féminisation des textes, Rendez-vous des régions, etc..

C'est pourquoi, il s'est avéré si précieux au cours des dernières années de pouvoir compter sur une instance régionale de développement auxquels les partenaires de la société civile sont associés de plein droit. Ensemble, les femmes et les hommes ont permis de renforcer tous les liens entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux, de planifier et gérer collectivement le développement de Lanaudière et d'innover par des quêtes de solutions concrètes.

Il est important de souligner que le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) s'est engagé à contribuer à l'augmentation de la représentation des femmes élues municipales et de la participation des femmes à la vie politique municipale. Dans la région, le MAMM collabore avec la TCGFL pour offrir à chaque année, des séances d'information aux femmes qui désirent s'investir dans leur communauté.

La formule envisagée d'instituer de nouvelles instances locales et régionales, dont la Conférence Régionale des Élus laisse peu de place réelle à la société civile, représentée par la moitié des femmes. Les citoyennes et les citoyens s'investissent dans une multitude de projets. Par conséquent, ils veulent participer régulièrement aux décisions qui concernent le développement de leur communauté à travers des instances qui réunissent les élus municipaux et les acteurs sociaux et économiques du milieu. Tel que le projet de loi 34 le décrit, cette participation réelle se limiterait à tous les quatre ans. La TCGFL est convaincu qu'on ne saurait parvenir à un authentique développement de la région sans une préoccupation pour la qualité de vie de sa population et sans la participation citoyenne. Pour y atteindre, l'inclusion des femmes fait toute la différence, une différence qui rapporte à toute la région.

Nous comprenons mal que, seuls, les élus planifieront et développeront le palier local et régional. Les élus municipaux ont été portés au pouvoir afin de voir au développement et aux intérêts d'une municipalité et d'en administrer les services publics. L'imputabilité de ces derniers envers la population est strictement indiqués en vertu des pouvoirs qui leurs ont été confiés.

RECOMMANDATIONS

Considérant que le fondement même du développement intégré d'une région ne doit pas se limiter à des indicateurs économiques mais tenir compte de la dimension sociale et culturelle dans le respect d'une société de personnes libres et égales, la TCGFL demande au CRDL de recommander au gouvernement du Québec:

- ? De reconnaître et réaffirmer la pertinence de l'actuelle Politique de soutien au développement local et régional.
- ? De respecter l'ensemble des engagements pris lors du Rendez-vous national des Régions.
- ? De favoriser une réelle concertation régionale de tous les actrices et acteurs du milieu pour participer pleinement au contrôle des leviers locaux de développement de leur milieu.
- ? De prévoir une place privilégiée, avec droit de vote, pour la société civile sur les instances de développement local et régional.
- ? D'assurer le maintien de la Politique en matière de condition féminine, « Un avenir à partager », spécifiquement la Cinquième Orientation visant la place des femmes dans le développement des régions.
- ? De maintenir des sièges occupés par des représentantes en condition féminine sur les instances de développement local et régional.
- ? De définir un principe d'imputabilité satisfaisant pour l'ensemble de la population et les mécanismes s'y rattachant dans le cadre du projet de loi 34.

Pour conclure, la TCGFL demande au CRDL d'informer le gouvernement du Québec sur le fait que le mouvement des femmes de Lanaudière est contre le projet de loi 34 tel que décrit dans sa forme actuelle.

ANNEXE
LISTE DES MEMBRES DE LA TCGFL

Avec des Elles

158, rue Marcel
St-Gabriel de Brandon, J0K 2N0

CALACS la Chrysalide

Centre d'aide et de lutte contre les
agressions à caractère sexuel
C.P. 82080
Lachenaie, J6X 4B2

CALACS Coup de coeur

C.P. 31
Joliette, J6E 3Z3

Centre Arc-en-ci-elle

141 St-Jacques
St-Michel des Saints, J0K 3B0

Centre Au cœur des femmes

183 rue Ste-Louise
St-Jean de Matha, J0K 2S0

Maison d'Accueil La Traverse

C.P. 491
Joliette, J6E 3Z9

Regard en Elle

C.P. 147
Repentigny, J6A 5H7

**Comité condition féminine de la
Fédération des travailleurs et travailleuses
du Québec, Laurentides-Lanaudière**

330, rue Parent, bureau 204
Saint-Jérôme, J7Z 2A2

**Comité condition féminine du syndicat
des employéEs du CHRDL**

1000, boul. St-Anne
Saint-Charles-Borromée, J6E 6J2

Centre de femmes Montcalm

605, rue St-Isidore, C.P. 908
St-Lin-Laurentides, J5M 2V1

Centre Lanaudière d'emploi pour femmes

La CLEF
122, boul. Antonio Barrette
Notre-Dame-des-Prairies, J6E 1E5

Centre de femmes Marie-Dupuis

241, boul. Antonio Barrette
Notre-Dame-des-Prairies, J6E 1E9

Cercle des fermières du Québec, Féd. 17

481, Place des Chênes
Cherstey, J0K 3K0

Centre Inter-femmes

460, rue Notre Dame, local 202
Repentigny, J6A 2T5

Regroup'elles

C.P. 82020
Lachenaie, J6X 4B2

Centre de FAM des Moulins

502, rue Langlois
Terrebonne, J6W 4C3

**Comité condition féminine du Syndicat
des enseignantes et enseignants du Cégep
régional de Lanaudière à Joliette**

20, rue St-Charles Borromée Sud
Joliette, J6E 4T1

**Comité condition féminine du Conseil
Central des Syndicats Nationaux de
Lanaudière**

190, rue Montcalm
Joliette, J6E 5G4